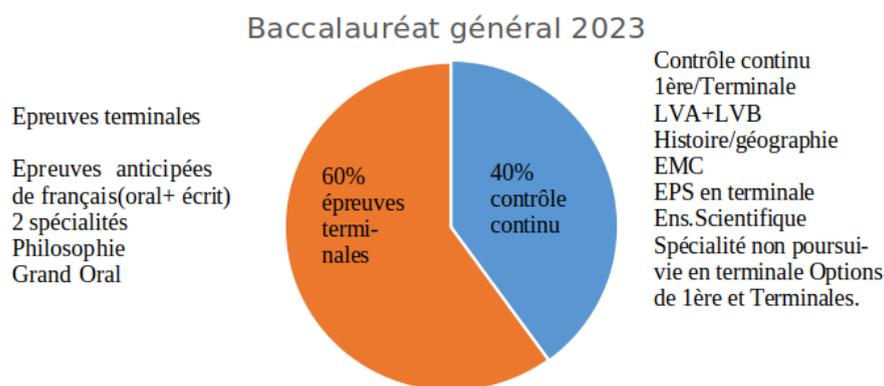


L'ÉVALUATION AU BACCALAURÉAT

Cadre officiel du projet local d'évaluation

Le Projet Local d'Évaluation est une obligation légale depuis la réforme du baccalauréat. En effet, «*le diplôme du baccalauréat est délivré, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et terminale dans le cadre du contrôle continu qui représente 40% de sa note globale*» (note de service ...)

Ce projet d'évaluation concerne le cycle terminal (classe de première et de terminale) du lycée. Il expose des principes communs tout en reconnaissant les différences de logique interne des matières, spécialités et options. Il a été construit en équipe pédagogique et piloté par le conseil pédagogique. Il précise l'ensemble des évaluations, réalisées durant le cycle terminal, à la maison ou au lycée, qui déterminent les moyennes semestrielles en première et trimestrielles en terminale et prises en compte dans le contrôle continu.



Principes communs aux lycées de l'Enseignement Catholique d'Ille et Vilaine

Dans les établissements catholiques d'enseignement d'Ille-et-Vilaine, le projet d'évaluation réaffirme que « L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine (...). » (Art 6 du statut de l'Enseignement catholique).

Nous en sommes convaincus, évaluer c'est d'abord « donner de la valeur », au service de la réussite des élèves et pas seulement un constat ou une certification.

L'évaluation doit permettre à chaque jeune d'identifier, en toute transparence, et avec lucidité, ses points forts, ses talents, mais aussi ses axes de progrès. Ces balises sont indispensables pour développer les apprentissages et pour une orientation réfléchie et cohérente.

Enfin, par la mise en place des projets d'évaluation au sein de nos établissements, construits par les équipes pédagogiques, nous souhaitons renforcer le contrat de confiance passé avec les élèves et leur famille.

Nos projets d'évaluation ont vocation à répondre à l'ensemble de ces objectifs.

Le projet local d'évaluation du lycée Assomption s'inscrit dans cette démarche en lien avec les orientations du réseau mennaisien.

Projet local d'évaluation à l'Assomption

Principes communs d'évaluations et de notation

- Au moins 2 évaluations par élève pour former une moyenne trimestrielle représentative et au moins 3 par semestre, sauf en EPS: moyenne des trois épreuves de l'année (circulaire n°2019 - 219 du 26 septembre 2019) et EMC: au moins 2 notes à l'année.
- Cette disposition ne s'applique pas dans des situations indépendantes de la volonté de l'établissement ou cas de force majeure (absence de longue durée d'un enseignant non remplacé, impossibilité liée à la tenue du calendrier scolaire...)
- Les évaluations peuvent prendre des formes variées (écrites, orales, expérimentales...)
- Les évaluations peuvent être pondérées dans le calcul de la moyenne (coefficient ou pourcentage) à l'appréciation du professeur.
- Des évaluations qui ne comptent pas dans la moyenne peuvent être effectuées selon les choix pédagogiques de l'enseignant.
- Le zéro ne disparaît pas de l'évaluation du travail scolaire notamment dans le cas d'un devoir non remis sans excuse valable, une copie blanche rendue le jour du contrôle ou une copie manifestement entachée de tricherie.
- L'évaluation du travail scolaire, domaine qui relève de l'expertise et de la responsabilité pédagogique propre des enseignants, ne peut être contestée.
- Les appréciations portées sur le bulletin scolaire modulent les résultats.

Élève bénéficiant d'aménagements d'épreuve

Les conditions d'évaluation respectent les décisions du Rectorat quant aux aménagements accordés. Pour les élèves de 1ère, en attendant les décisions rectorales qui sont données en cours d'année, les prescriptions d'aménagement des PAP, PAI et PPS sont prises en compte.

En fonction des moyens dont dispose le responsable de l'évaluation, les décisions d'aménagement peuvent être adaptées tout en garantissant une équité objective. Par exemple, un élève qui bénéficie d'un 1/3 temps pourra composer sur un sujet réduit en tâches qu'il effectuera dans le même temps que ses camarades. Si l'élève compose sur du matériel informatique, il s'engage pendant toute la durée de l'évaluation (y compris s'il termine avant la fin annoncée) à n'utiliser ce matériel ni pour consulter des documents, ni pour se connecter aux réseaux internet. La production numérique sera enregistrée au format PDF sur une clef USB apportée par l'élève et vierge de tout document. Le nom de l'élève doit être inscrit de façon permanente sur cette clef, elle sera remise au titre de copie à la fin de l'évaluation.

Absences aux évaluations et rattrapages

Toutes les évaluations au titre du contrôle continu sont annoncées aux élèves et indiquées sur Ecole Directe.

Toute absence à une évaluation doit être justifiée par écrit au même titre que toute autre absence (cf règlement intérieur)

Une absence non justifiée à une évaluation annoncée peut entraîner un zéro à cette évaluation.

En cas d'absence justifiée, l'élève sera convoqué à une épreuve de rattrapage par son professeur généralement sur le créneau de rattrapage placé le samedi, à partir de 8h. Dans ce dernier cas, la famille est également avisée par mail de cette convocation par la vie scolaire.

Si la période d'absence est trop longue, ou les absences trop nombreuses, pour envisager un rattrapage, l'équipe pédagogique peut considérer que la moyenne obtenue n'est pas significative et décider de la mise en place d'une épreuve de remplacement qui déterminera la note de contrôle continu.

Fraudes

Les règles applicables pendant les évaluations sont détaillées dans notre *annexe au règlement intérieur - Devoirs Surveillés*.

En cas de fraude avérée ou de tentative évidente, la note de l'évaluation concernée sera « 0 » même si la fraude ne porte que sur une partie du devoir.

Dans le cas d'un soupçon de fraude, de tentative de fraude ou de non-respect des règles, en se basant sur des éléments

objectifs, une commission réunissant à minima le responsable pédagogique, le chef de centre d'examen et le professeur concerné se prononcera sur les suites à donner.

Matières du tronc commun

	Projet d'évaluation 1ère (par semestre)	Projet d'évaluation terminale (par trimestre)
Langue Vivante A Anglais	Au moins 3 des activités langagières (CO/CE/PE/PO) sont évaluées et donneront une note chiffrée prise en compte dans le contrôle continu.	Au moins 2 des activités langagières (CO/CE/PE/PO) sont évaluées et donneront une note chiffrée prise en compte dans le contrôle continu.
Histoire géographie	Au moins 3 évaluations par période, dont au moins 2 évaluations écrites: - des devoirs sur table, analyse ou argumentation, dotés des coefficients les plus élevés (de 1 à 2). - des exercices variés (interrogations, croquis, travaux de groupe, oral...) à coefficient moindre (de 0,1 à 1).	Au moins 3 évaluations par période, dont au moins 2 évaluations écrites: - des devoirs sur table, analyse ou argumentation, dotés des coefficients les plus élevés (de 1 à 2). - des exercices variés (interrogations, croquis, travaux de groupe, oral...) à coefficient moindre (de 0,1 à 1).
Enseignement scientifique	Calcul de moyenne partagé équitablement entre SVT et PC avec : - au moins 3 évaluations écrites au premier semestre dont un DS de 2h (comptant pour 50 %) et 2 évaluations de moindre enjeu - un projet numérique expérimental comptant pour 50 % et au moins 2 évaluations écrites de moindre enjeu au second semestre	Calcul de moyenne partagé équitablement entre SVT et PC avec : - au moins 3 évaluations par trimestre dont 2 pluridisciplinaires sur l'année
Langues vivantes B	Seront évaluées en fonction de la progression et du niveau de la classe au moins 3 activités langagières (CE/EE/CO/EOC/EOI) de manière équilibrée en sachant que sur l'année aucune ne sera laissée pour compte. Les évaluations seront notées à partir des critères de compétences du CECRL. L'interaction et/ou la participation orale en cours pourra être évaluée par une note d'EOC ou d'EOI.	Seront évaluées en fonction de la progression et du niveau de la classe au moins 3 activités langagières (CE/EE/CO/EOC/EOI) de manière équilibrée en sachant que sur l'année aucune ne sera laissée pour compte. Les évaluations seront notées à partir des critères de compétences du CECRL. L'interaction et/ou la participation en cours pourra être évaluée par une note d'EOC ou d'EOI
EMC	2 notes sur l'année, soit une par semestre, chacune de coefficient égal. Des exercices variés (travail de groupe, travail de recherche, oral, production écrite ou numérique).	3 notes sur l'année, soit une par trimestre, chacune de coefficient égal. Des exercices variés (travail de groupe, travail de recherche, oral, production écrite ou numérique).
Latin	Au moins 4 évaluations : deux évaluations écrites et deux de type "oral"	2 évaluations à coefficient identique: une écrite (1 heure) et une de type "oral" ou dossier à présenter.
Musique	Au moins 3 évaluations par semestre : une écrite sur la culture musicale ou/et les techniques de création, une orale sur un sujet de culture musicale et générale (exposé) et une sur l'investissement en classe (autonomie, travail personnel, investissement, notamment lors des pratiques instrumentales et vocales...)	Au moins 3 évaluations par trimestre : une écrite sur la culture musicale ou/et les techniques de création, une orale sur un sujet de culture musicale et générale, sur les recherches documentaires ('exposé) et/ou sur la démarche de création (individuelle ou collective) et une sur l'investissement en classe (autonomie, travail personnel, investissement, notamment lors des pratiques instrumentales et vocales...)
Arts plastiques	Au moins 4 évaluations : - productions plastiques (individuel/groupe) - oraux/exposés (individuel/groupe) - écrits	Au moins 3 évaluations : - productions plastiques (individuel/groupe) - oraux/exposés (individuel/groupe) - écrits
Japonais LVC	Au moins 3 évaluations, écrites ou orales, parfois par groupe.	2 à 3 évaluations, écrites ou orales, parfois par groupe.

Italien LVC	<p>Au moins 3 évaluations par semestre à choisir parmi les 6 activités langagières (CE-CO-EE-EO-EOC-EOI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de groupe ou individuels en fin de séquence évalués - la participation en classe pourra également être évaluée avec une note en EOC 	<p>Au moins 3 évaluations par trimestre à choisir parmi les 6 activités langagières (CE-CO-EE-EO-EOC-EOI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 travail de groupe par semestre - la participation en classe pourra également être évaluée avec une note en EOC
--------------------	---	---

Matières du tronc commun au contrôle continu uniquement en terminale par trimestre

EPS	<p>Chaque élève est évalué sur une APSA par période. L'élève choisi en début d'année son groupe d'APSA sur l'année en fonction de ses compétences et des contraintes liées à la répartition des installations</p> <p>Évaluation diagnostique en début de cycle/Évaluation formative en cours de cycle</p> <p>Évaluation AFL 1 (compétences motrices) en fin de cycle : 12 points</p> <p>Évaluation AFL 2 (analyse de sa pratique) et AFL 3 (rôles sociomoteurs) en cours de cycle et/ou en fin de cycle (AFL = Attendu de fin de lycée) : 8 points à répartir.</p> <p>3 cycles d'APSA différents dans 3 domaines de compétences différents au moins.</p> <p>Pour rappel :</p> <p>CP1 : demi fond, relais vitesse ou natation</p> <p>CP3 : danse ou acrosport</p> <p>CP4 : tennis de table, ultimate, badminton, basket ou volley ball</p> <p>CP5 : musculation, cross training, sauvetage ou course d'orientation</p>
Maths complémentaires	<p>Au moins un DS et une interrogation.</p> <p>Les DS contiennent au moins un exercice dont la résolution est rédigée entièrement. Elles durent entre 20 minutes et 1h30. Leurs coefficients sont compris entre 0,5 et 2.</p> <p>Les interrogations contiennent la plupart du temps des questions à réponses courtes ou des QCM, elles peuvent aussi être sous la forme d'un travail oral ou d'un travail de groupe. Elles durent entre 10 minutes et 55 minutes. Leurs coefficients sont compris entre 0,25 et 1.</p>
Maths expertes	<p>Au moins 2 DS (de 1 h à 1 h 30). Coefficients au ratio du temps de composition (de 1 à 1,5)</p> <p>Possibilités de devoirs maison qui sont appréciés ou notés (coefficient 0,25).</p>
DGEMC	<p>Au moins deux évaluations orales (une individuelle et une collective sous forme d'exposés) et une évaluation écrite (contrôle de connaissances) et réalisation d'un dossier écrit avec soutenance orale.</p>

Spécialités de premières par semestre

	Projet d'évaluation de 1ère (par semestre)
HGGSP	<p>Au moins 4 évaluations, sous des formes variées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des devoirs sur table, analyse ou argumentation, dotés des coefficients les plus élevés (de 1 à 2). - des exercices à coefficient moindre (de 0,1 à 1) : interrogations, croquis, travaux de groupe, oral...
SES	<p>Au moins 5 évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 évaluations écrites, coefficient 2, d'une durée d'au moins 50 minutes - évaluations variées de moins de 50 minutes avec de plus faibles coefficients à l'écrit ou à l'oral, de travaux individuels ou de groupes, ou "maison".
SVT	<p>Au moins 3 évaluations dont 2 DS de coefficient plus élevé.</p> <p>Une évaluation orale dans l'année . Une épreuve pratique type bac est possible.</p>
Physique-Chimie	<p>Au moins 3 évaluations par semestre</p>
Maths	<p>Au moins : - 2 interrogations : coefficient entre 0,1 et 1 ; durée entre 2 min et 55 min</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 DS : coefficient entre 1 et 2 ; durée entre 45 min et 1 h 45 min.
NSI	<p>Au moins 3 évaluations à coefficient identique (1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 devoirs individuels et temps limité (1h) sous formes de QCM et/ou rédaction courte mobilisant connaissances et compétences. - 1 devoir individuel et temps limité (1h) sous forme d'exercice pratique de codage sur machine 1 devoir sous forme de projet en binôme ou trinôme (préparation temps libre) avec présentation orale. Autres évaluations éventuelles à coefficient réduit (0,5 / 0,25 ...)

HLP	La moyenne est constituée des notes obtenues en philosophie et en littérature par au moins 3 évaluations: - 1 devoir type bac de 2 heures (une heure philosophie/une heure de littérature sur un texte commun). - dans chaque discipline, 1 devoir de forme variable selon les activités .
LLCE	Au moins 6 évaluations. Les compétences évaluées sont celles du CERCL: CO, EE, EO, COT. Les coefficients sont de 1 ou 0,5. Durée de 10 minutes à 1h 45.

Légende: CO (compréhension orale), CE (compréhension écrite), EO (expression orale), EE(expression écrite), EOI (expression orale en interaction), EOC (expression orale en continu), CECRL (Cadre Européen de référence pour les langues), APSA (activité physique et sportive et artistique), AFL(attendus de fin de lycée), CP (compétence propre)